



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,  
2) centimes par ligne.  
ON S'ABONNE  
au bureau du journal, rue  
du Pot-d'Or, N° 622, et chez  
Messieurs les Directeurs des  
Postes.

A BONNEMENS.  
Un mois. . . . . 4 fr.  
Trois mois. . . . . 11 »  
Par la poste. . . . . 13 »  
Ln N° . . . . . 20  
Les abonnements commencent à  
toutes les époques.

DE LIÈGE (station d'Ans) pour Bruxelles					CHEMIN DE FER.					DE GAND				
DE BRUXELLES pour Liège (stat. d'Ans)					D'ANVERS pour Liège (station d'Ans)					DE LIÈGE (sta. d'Ans) pour Gand				
Matin	Relevée	Matin	Relevée	Matin	Relevée	Matin	Relevée	Matin	Relevée	Matin	Relevée	Matin	Relevée	
6 h. 5 m.	9 h. 25 m.	6 h. 5 m.	9 h. 25 m.	6 h. 5 m.	9 h. 25 m.	8 h.	10 h. 20 m.	8 h.	10 h. 20 m.	8 h.	10 h. 20 m.	8 h.	10 h. 20 m.	
9 h. 25 m.	11 h. 50 m.	9 h. 25 m.	11 h. 50 m.	9 h. 25 m.	11 h. 50 m.	11 h. 25 m.	13 h. 50 m.	11 h. 25 m.	13 h. 50 m.	11 h. 25 m.	13 h. 50 m.	11 h. 25 m.	13 h. 50 m.	
11 h. 50 m.	14 h. 15 m.	11 h. 50 m.	14 h. 15 m.	11 h. 50 m.	14 h. 15 m.	13 h. 50 m.	16 h. 15 m.	13 h. 50 m.	16 h. 15 m.	13 h. 50 m.	16 h. 15 m.	13 h. 50 m.	16 h. 15 m.	

**ALLEMAGNE.**—Francfort 12 septembre.  
On écrit de Munich, le 8 septembre :  
« Notre prince royal a fait incognito (sans qu'il en ait été question dans nos journaux), un voyage à Paris et à Londres : on dit que la princesse Clémentine d'Orléans, dont il a eu le portrait par le comte Jenison Wallworth, ambassadeur bavarois à Paris, lui a inspiré un intérêt tout particulier. »  
— FLORENCE, LE 5 SEPTEMBRE. Notre code judiciaire vient de subir une réforme complète. Depuis la chute de Napoléon on en était revenu chez nous aux anciennes traditions ; aujourd'hui, quoique l'institution du jury n'ait pas été admise dans le nouveau code, de grandes améliorations y ont été introduites ; nous citerons notamment la publicité des débats et de l'audition des témoins dans les affaires criminelles, et la quasi abolition de la peine de mort, car dorénavant elle ne peut être prononcée qu'à l'unanimité des 5 juges, chose qui n'arrivera que bien rarement, prononcée à une majorité quelconque, elle sera commuée en une condamnation aux galères à perpétuité. (GAZ. D'AUGS.)

**ANGLETERRE.**—Londres, 15 septembre.  
L. M. le roi et la reine des Belges quitteront Windsor samedi matin pour retourner à Ramsgate. Un bateau à vapeur du gouvernement les transportent à Ostende, où ils débarqueront.  
— Les ambassadeurs de Turquie, d'Autriche et de Russie ont travaillé avant-hier au bureau des affaires étrangères. Des dépêches ont été envoyées aux ministres résidant près les cours de Stockholm et de Copenhague.  
— Hier des dépêches ont été expédiées aux ministres résidant près les cours de Berlin, de Vienne, de Bruxelles et de La Haye.  
— Le WATCHMAN, journal de la Jamaïque, rapporte les horribles détails d'atrocités commises à bord d'un négrier que vient de capturer un vaisseau anglais. Deux petites filles de douze à treize ans, faisant partie de la cargaison de deux cent cinquante Africains, ont raconté les faits : D'abord les esclaves avaient été bien traités ; mais les provisions étant devenues rares, on a commencé à dépecer et à faire griller les chairs des nègres qui mouraient dans la traversée ; ensuite plusieurs nègres ont été mis à mort pour le même objet. Ceux que l'on choisissait pour cette boucherie étaient conduits sur le pont pendant que l'on faisait descendre tous les autres.  
Les hommes blancs de l'équipage assommaient alors à coups de massue les malheureuses victimes dont on entendait les cris ; ils leur coupaient la tête et ensuite on préparait le reste du corps pour la nourriture des nègres. Lorsque les noirs eurent la certitude de cette épouvantable mesure, ils refusèrent de manger, et l'on en jeta à la mer un grand nombre pour s'en débarrasser. Telles étaient les atrocités commises par le négrier portugais, et dont tous les détails ont été transmis au secrétaire-d'état des colonies. (TIMES.)  
— M. Wite a fait à Norfolk une ascension très hardie en

ballon ; au moment où l'aérostat avait atteint 15.000 pieds d'élevation, le gaz a fait explosion. En dix secondes, tout le gaz s'échappa, et la rapidité de la descente fut extrême. Heureusement un courant de vent du sud, en approchant de terre, développa le parachute et l'aéronaute put descendre sans se blesser grièvement. Il compare les impressions qu'il a éprouvées en descendant à celle d'une personne qui rêve qu'elle tombe.

**MEXIQUE.**  
Le premier sang a coulé entre les Mexicains et les Français. Il parait que le 22 juillet un bâtiment mexicain, poursuivi par un vaisseau de l'escadre française de blocus entre la Vera-Cruz et Tampica, dans l'impossibilité d'échapper, avait été abandonné par l'équipage qui s'était retiré dans les chaloupes. Le vaisseau ayant été poussé dans les brisants et les Français s'en étant emparés, on a tiré sur eux de la côte ; il y a eu plusieurs blessés et un ou deux tués.  
Les lettres du golfe nous font entrevoir que cet acte donnera lieu à des représailles, et suivant toutes les probabilités, les prochaines nouvelles annonceront le commencement d'hostilités plus sérieuses.

**FRANCE.**—Paris, le 14 septembre.  
Les équipages du roi sont arrivés à Paris ; on attend L. M. aujourd'hui. Le retour du roi se trouve ainsi avancé, car les feuilles ministérielles ne l'indiquaient, il y a deux jours, que pour le 18 de ce mois.  
— On annonce un prochain mouvement de troupes par suite duquel la garnison de Lyon serait encore augmentée. Si les bruits répandus à ce sujet ne sont pas sans fondement, cette augmentation de forces sur ce point ne saurait être qu'un commencement de démonstration contre la Suisse, puisque la garnison est plus que suffisante pour le service de la place et des forts qui l'entourent. Quoi qu'il en soit, on donne comme certain le prochain départ pour St-Etienne et Montbris d'un bataillon du 56<sup>e</sup>, lequel serait remplacé par les trois bataillons du 31<sup>e</sup>. (RÉPAR.)  
— C'est le 25 de ce mois que doivent s'ouvrir définitivement les conférences de Londres relatives à l'affaire hollandobelge. Le roi Léopold tenait à entrer lui-même en pourparlers avec les plénipotentiaires, espérant les faire entrer plus facilement dans les intérêts de la Belgique, mais il parait qu'il a fait jusqu'à présent peu de progrès dans leur esprit. Toutefois, lord Palmerston dans l'espoir d'arriver à un résultat équitable, a fait demander aux gouvernements belge et hollandais, les chiffres les plus modérés qu'ils pourront produire sur leur dette réciproque, et il compte proposer à la conférence de prendre un terme moyen entre ces deux fixations. Cette démarche de lord Palmerston a été motivée, dit-on, par les dispositions des membres de la conférence qui paraissent peu portés à entrer, avec les parties contondantes dans la discussion du traité des 24 articles, et qui ont manifesté l'intention de fixer eux-mêmes la quotité de la dette. On peut prévoir par conséquent que les séances de la

conférence de Londres se prolongeront peut-être plus longtemps qu'on ne pensait, et donneront lieu à une opposition de la part des parties intéressées. (CORRESP.)  
— Le feu a pris ce matin dans les papiers de M. le ministre de l'intérieur. On dit que plusieurs documents importants ont été la proie des flammes.  
— On lit dans un journal du matin :  
Une réunion nombreuse d'officiers-généraux et d'officiers de tout grade a eu lieu hier chez M. le lieutenant-général Guillaume de Vaudoncourt, dans le but de poser les bases d'une adresse aux chambres relative à la réforme électorale. MM. les officiers en non activité ou en disponibilité réclament l'éligibilité en faveur des généraux et des colonels, et le droit d'élection en faveur des officiers de tout grade. Nous apprenons que cette pétition, convertie déjà d'un grand nombre de signatures, sera présentée à la chambre par M. Lafitte, et soutenue par MM. Arago et Michel (de Bourges).  
— Des pétitions ayant pour objet de demander la réforme électorale, en ce sens que tout garde national serait électeur, sont présentées à la signature dans un grand nombre de villes des départements, comme à Paris.  
— Une feuille ministérielle revient de nouveau sur la demande faite par le prince Louis d'entrer au service de l'empereur de Russie et elle confirme cette nouvelle. Ce serait M. de Krudener, ministre de Russie, qui se serait chargé de transmettre à l'empereur la double demande du prince Louis, qui avait également sollicité et encore en vain une audience du roi de Wurtemberg avec la permission de se rendre à Stuttgart. Le roi de Wurtemberg a répondu en appuyant la demande d'expulsion et en faisant savoir à qui de droit, à Lucerne que le Wurtemberg s'associerait aux mesures qui seraient prises en commun contre la Suisse, s'il fallait que la France recourût aux moyens de contrainte.  
— Le baron de Haber, connu par son dévouement à la cause de don Carlos et de don Miguel, vient de passer par Paris, allant en Allemagne. On le dit chargé d'une mission politique.  
— On lit ce qui suit dans le *Nouveliste* :  
« Nous savons positivement que, pendant le mois dernier, don Carlos a reçu de Russie et d'Italie 20 millions de réaux, et que c'est ce subsidie qui a sauvé la cause du prétendant d'une ruine complète, les principaux chefs de son armée étant sur le point de l'abandonner pour se réunir à Mungorri quand l'argent de la Russie est venu de nouveau les rallier. »  
— Par exploit du 31 août dernier, signifié à MM. les commissaires, M. Louis Cleeman a notifié sa démission des fonctions de gérant de la société des mines de Saint-Bérain, et demandé que MM. les commissaires eussent à convoquer les actionnaires à l'effet de pourvoir à son remplacement.  
— Hier, vers les trois heures de l'après-midi, un enfant nouveau-né a été jeté par une fenêtre d'un étage supérieur d'une maison voisine du passage du Grand-Cerf au moment où un tambereau de boueur passait dans la rue Saint-

**Feuilleton.**  
UNE LARME.  
LÉTTRE A M. LE RÉDACTEUR DU JOURNAL LE \*\*\*.  
Martial vous avait promis un feuilleton par semaine, et voici tantôt un mois qu'il ne vous donne plus aucun signe de vie. Cela vous étonne, M. le rédacteur, et vous croyez, peut-être, qu'il a quelque mécontentement contre vous ou contre votre journal. Moi qui suis son ami et le confident de toutes ses pensées, je puis vous assurer qu'il n'en est rien. Mais voici ce qu'il en est... (il n'y aura pas d'indiscrétion à vous le dire, à vous qui êtes si discret) :  
— Martial est amoureux !...  
Maintenant êtes-vous curieux de savoir comment et de qui il est devenu amoureux ? — Je vais vous raconter la chose dès l'origine et de point en point. Vous pourrez, en brodant un peu, en faire un feuilleton tel quel pour votre journal ; seulement il faudra changer les noms propres, afin de ne compromettre personne.  
D'abord, il faut vous dire que Martial est grand amateur de fleurs. Il n'en cultive pas lui-même : un garçon ne peut guère cultiver de fleurs ; mais c'est pour lui une jouissance de voir et d'admirer celles de ses amis, et il n'y a pas un jardinier-fleuriste aux environs de Bruxelles qu'il ne connaisse et n'appelle familièrement par son prénom. Un entr'autres, qui se nomme Antoine, — un bon vieillard, propriétaire d'un beau jardin, — avait régulièrement sa visite une fois par semaine et quelquefois deux, selon les saisons. Il aimait à rêver seul dans le jardin de ce bon vieillard. Là, entouré d'arbustes et de fleurs, aspirant les fines émanations de la clématite et du réséda — ses parfums de prédilection — il était quelquefois des heures entières assis sur un banc, les bras croisés et la tête penchée sur la poitrine. Tel un peintre habile eût représenté le héros de la méditation à laquelle Lamartine a mis pour titre : *L'isolement*.  
A quoi rêvait-il ainsi ? Était-ce à une œuvre littéraire, ou à quelque

projet d'amour ? Je ne sais. Le bon vieillard ne le savait pas davantage. Un jour, il lui dit :  
— Il est étonnant, M. Martial, que vous écriviez tant de jolies choses, et que vous en disiez pourtant si peu !  
— Comment savez-vous si j'écris de jolies choses ?  
— Dame ! c'est une demoiselle qui me l'a dit ; ou plutôt, c'est moi qui l'ai dit à cette demoiselle.  
Cette réponse embrouillée fit sourire Martial. Il releva un peu la tête et demanda une explication plus claire.  
— C'est mademoiselle Clotilde, une jolie personne douce comme un agneau...  
Ici Martial releva tout à fait la tête. — Le jardinier poursuivit : comme elle s'amuse à peindre des fleurs, elle vient ici de temps en temps cueillir des roses de la Chine ou du Japon. L'autre jour, elle se reposait sur un banc, sur celui où vous êtes ; elle tira de son sac un journal et se mit à lire. Moi je la regardais lire... tout à coup je vois une larme tomber sur le papier. — Vous pleurez, mademoiselle !  
— Cette lecture m'a tout ému, répondit-elle, en souriant à travers ses larmes.  
Un moment après, elle ajouta :  
— Je voudrais bien connaître celui qui a écrit cela : voici son nom au bas du journal...  
— Martial ! je le connais, moi ! m'écriai-je.  
— Vous le connaissez ?  
— Particulièrement. Il vient souvent me voir ; il aime beaucoup le réséda et il fait grand cas de la clématite.  
— Est-il jeune ? est-il bien ? est-il aimable ?  
— A toutes ces questions, M. Martial, vous pensez bien que je répondis toujours : oui, oui, oui !... Je ne suis pas assez sot de dire du mal de mes pratiques.  
— Vous avez eu tort, Antoine, j'aime mieux passer pour ce que je suis que pour ce que je ne suis pas.  
— Eh bien ! si vous le voulez absolument, monsieur, je lui dirai un autre jour que vous n'êtes ni jeune ni aimable.  
— Non ne lui dites pas : je ne mérite pas qu'on s'occupe de moi, — soit en bien soit en mal,

— Vous êtes trop modeste, monsieur.  
Après cette conversation, Martial fit encore un tour dans le jardin ; puis il prit congé d'Antoine.  
Arrivé au milieu d'une allée d'arbre qui conduisait à la maisonnette du jardinier, il rencontra une jeune dame qui s'était arrêtée pour faire l'aumône à un pauvre vieillard en cheveux blancs. Vouant dérober sa bonne action aux yeux des passans, elle s'était retournée de façon que Martial ne put voir ses traits ; mais il remarqua qu'elle avait la taille bien prise, une robe blanche et un voile vert. Cette dernière circonstance seule l'aurait prévenu en faveur de cette dame, car Martial a toujours eu une singulière prédilection pour les robes blanches et pour les voiles verts. Mais ce qui le toucha bien plus vivement, ce fut d'entendre le vieillard dire d'une voix émue :  
— Merci, que Dieu et la Ste-Vierge vous bénissent ! car vous êtes si bonne !  
L'expression de vive reconnaissance et de profonde conviction dont s'animait la physionomie grave de ce pauvre vieillard, au moment où il prononça cette simple formule de bénédiction sur la jeune fille ; l'attitude presque honteuse et le geste furtif de cette dernière laissant tomber de ses doigts effilés son aumône dans une main sèche et ridée ; cette main même qui semblait faire un effort convulsif pour ne pas se refermer sur celle de sa bienfaitrice et la presser de toutes ses faibles forces ; nul détail enfin de ce touchant tableau n'échappa à l'œil ni au cœur de Martial ; et certes un cœur moins impressionnable que le sien n'eût pu se défendre d'en éprouver une vive émotion. Celle que notre jeune homme éprouva fut aussi profonde qu'instantanée. Immobile à l'endroit même où s'était offerte à sa vue cette gracieuse apparition, il suivit des yeux la dame ; et quand il la vit entrer dans la maison d'Antoine, d'abord tenté de retourner sur ses pas vers le jardin. Un sa le 30 septembre, délicatement le retint ; il craignit qu'elle ne l'eût remarqué du dimanche, pudeur ne fut alarmée, si elle s'apercevait que son intention était de la suivre.  
Cependant, il éprouvait un indicible besoin de connaître la personne. J'ai dit qu'il n'avait pu saisir ses traits ; mais il se pencha et pensa qu'il la rencontrerait peut-être un

Denis; l'adresse de l'auteur de ce crime n'ayant pas répondu à sa barbare intention, le malheureux enfant est tombé sur le pavé. Un rassemblement considérable s'est de suite formé, et des perquisitions ont été faites pour découvrir le coupable.

Le puits artésien des abattoirs de Grenelle est arrivé aujourd'hui à 418 mètres de profondeur. Il faut deux manèges d'une grande puissance pour faire mouvoir en ce moment la sonde qui pèse 20 milliers, et qui a trois fois la hauteur du dôme des Invalides. Cette sonde pose toujours dans l'énorme banc de craie blanche dont la dureté égale presque celle du silex. M. Mulot fils, qui dirige les travaux, assure que la sonde avance d'un pied par jour.

MM. Arago et Elie de Beaumont surveillent avec la plus grande attention ces importants travaux, dans l'intérêt de la science.

On racontait hier soir, dans plusieurs foyers de théâtres, qu'un de nos écrivains les plus féconds et de nos feuilletonnistes les plus spirituels, M. Jules Janin, vient de recevoir la nouvelle qu'il a gagné, à une loterie à laquelle il avait pris deux billets, pendant le voyage qu'il vient de faire en Italie avec M. Demidoff, LA VILLA LAZERRINI, l'une des plus belles habitations des environs de Lucques, très-fréquentée pendant la belle saison des bains. Cette propriété, richement meublée, est évaluée cent mille écus, et se loue, dit-on, six cents louis. M. Janin, avec cet abandon généreux qui le caractérise, a fait cadeau sur-le-champ, à un artiste de ses amis qui déjeunait avec lui au moment où il a reçu cette nouvelle, d'un joli pavillon qui se trouve au bout du jardin de son château. (CORRESP.)

La ménagerie du Jardin des Plantes vient de s'enrichir récemment d'un animal curieux et rare, originaire de l'Amérique méridionale, et qui y a été envoyé par M. Crouan, consul de France à Belém, sur l'AMAZONE, dans la province du Para. C'est un tapir, espèce de pachyderme, voisine des rhinocéros, des cochons et même des chevaux, et qui est remarquable par le prolongement des narines en un tube plus ou moins retractile à la volonté de l'animal, très-mobilité dans tous les sens, et qui simule une sorte de petite trompe.

On lit dans le COURRIER DE SAUMUR : Lundi dernier, à huit heures du matin, une flotille composée de cinq bateaux à vapeur remontait la Loire devant notre port, et a jeté l'ancre pour quelques instans dans notre port. Ces bateaux appartiennent à M. de Laroche-Jacquelin, et se dirigent sur Orléans et Nevers, où ils vont commencer un service régulier sur toute cette partie de la Loire jusqu'à Nantes dans un parcours de plus de 120 lieues.

Nous lisons ce qui suit dans l'Echo de Vesone : Vendredi dernier, M. le général Bugeaud a reçu à Excideuil une dépêche de M. le président du conseil, et est parti immédiatement pour Paris. Le général Mustapha ben Ismaël, qui n'était point encore arrivé à Excideuil, mais qui s'y acheminait, a reçu également ordre de se rendre à Paris. M. Jouany Pharaon, secrétaire-interprète du premier conseil de guerre à Perpignan, a été désigné par M. le ministre de la guerre pour accompagner le général Mustapha dans la capitale.

Ainsi M. le général Bugeaud et Mustapha Ben Ismaël ont été appelés à Paris pour donner quelques explications avant de retourner à Perpignan, où ils doivent faire de nouvelles dépositions devant le 2me conseil de guerre. Ils n'étaient pas encore arrivés ce matin quoique plusieurs journaux annoncent que M. Bugeaud est déjà descendu à son hôtel.

On écrit de Turin : La députation suisse, envoyée à Milan pour le couronnement de l'empereur d'Autriche, a jugé à propos d'entretenir le prince de Metternich des différends actuels de la confédération helvétique avec la France, et a sollicité en quelque manière la protection de la cour de Vienne contre les justes exigences de votre gouvernement. Cette tentative n'a pas été heureuse, et peut-être la députation gardera-elle un silence prudent sur cette épisode de sa mission.

Voici à peu-près comment les choses se seraient passées : Un des députés s'est plaint de la France et de ses prétentions qui n'allaient à rien moins, selon lui, qu'à menacer l'indépendance helvétique et la souveraineté des cantons; et c'est à ce sujet qu'il a essayé d'intéresser le chancelier d'écouter

vue, sans savoir que ce fut elle. Il voulu du moins avoir d'elle un souvenir; dans ce dessein, il prit l'unique pièce de 3 francs qu'il trouva dans sa bourse, et la présentant au mendiant, il lui demanda s'il avait de la monnaie? — J'ai un demi-franc que la demoiselle qui vient de passer m'a donné; elle ne me rencontre jamais sans me faire quelque aumône. Martial prit ce demi-franc en échange de sa pièce, le serra précieusement dans la poche de son gilet; puis, il remercia le vieillard qu'il laissa moins étonné de sa libéralité que de la manière insolite dont il l'avait manifestée.

Dès ce moment, Martial était subjugué. Lui qui n'avait jamais pensé sérieusement à aucune femme! Lui qui avait vécu une longue vie de garçon, sans faire l'amour autrement que dans des feuilletons et des contes inventés à plaisir; le voilà qu'il oublie les contes et les feuilletons, pour devenir lui-même un héros de roman! Lui qui n'avait jamais aimé que les livres, les réséda et les climatiés, voilà qu'il aime une jeune fille qu'il ne connaît pas, qu'il n'a pas même vue! — car il n'avait vu que sa robe et son voile vert!... Voilà qu'il l'aime sans savoir si elle est laide ou jolie, bien ou mal élevée, insensible ou bonne!...

Bonne!... Oh oui! elle est bonne! — se dit-il. — Sensible!... Oh oui! elle est sensible!... Bien élevée!... Oh oui! elle est bien élevée!... La seule action dont l'aie été témoin suppose nécessairement toutes ces qualités. Une jeune fille qui fait l'aumône au pauvre vieillard est un ange que Dieu a fait descendre sur la terre, quand il a pris en pitié le sort d'un homme!...

— Oh! que ne suis-je cet homme que Dieu a pris en pitié! — ajouta-t-il tout bas... Et un instant après : — Mais peut-être ne la verrai-je plus jamais! pensa-t-il.

Comme il faisait cette triste réflexion, il passa devant une petite église. Il éprouva un sentiment indéfinissable, comme si une force magnétique l'attirait dans cette pieuse enceinte. Il y entra, et fléchissant le genou sur la dalle humide, il éleva les yeux au ciel, et répéta, les mains jointes, cette prière du vieux mendiant :

— Que Dieu la bénisse! — car elle est si bonne!  
12<sup>h</sup> 50<sup>h</sup> avait deviné dévot : une jeune fille faisant l'aumône à un vieillard, tenant à fait tout-à-coup aimer la charité, — cette vertu qui est toute S'adresser en l'âme du poète!... Le fait le plus simple, l'action la plus pour connaître le

et d'état en faveur de la Suisse. « Je reconnais avec toute l'Europe, a répondu le prince de Metternich, l'indépendance de la confédération et la souveraineté cantonale. Mais il n'est pas question d'y porter atteinte, quand on réclame l'expulsion d'un personnage dangereux, qui déjà a troublé et qui continue à menacer la tranquillité d'un état voisin. »

Enfin l'illustre interlocuteur des députés suisses leur a formellement déclaré qu'ils auraient tort de compter dans cette affaire sur le moindre intérêt de la part des puissances qui ont garanti le pacte fédéral. Soyez sûr de l'exactitude de ces détails.

Le bruit court que le prince Louis-Bonaparte fort inquiet sur son avenir, a cherché quelque appui auprès de l'empereur Nicolas. Pendant le séjour de ce souverain à Friedrichshafen, sur le lac de Constance, un jeune parent de Louis-Bonaparte, allié de la famille royale de Wurtemberg, a demandé pour le héros malheureux de Péchauffourée de Strasbourg, une audience à l'empereur de Russie. Ce prince en la refusant a montré plus de raison et de prudence que n'en aurait eu Louis-Bonaparte en provoquant cette étrange démarche. (Journal des Débats.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 10 septembre :

Don Carlos était encore à Mergara le 8 : il y était retenu par le mauvais temps. Balmaseda, dans un bulletin daté d'Estremiana du 5 septembre, rend compte d'une affaire funeste à la colonne christine, commandée par Coba. Le tiers de cette colonne, composée de deux escadrons du premier cheval-légers et de cinq compagnies d'infanterie, a été tué ou pris dans les rues et les prairies de Quintenar de la Sierra. Coba, colonel du 1<sup>er</sup> régiment de cheval-légers, est au nombre des morts.

On écrit des frontières d'Espagne, du 7 septembre : Il paraît que l'attaque va être générale. Estella, la ligne de St.-Sébastien, celles de Bilbao et devant Vittoria auront à se défendre. Le 6 septembre, les troupes de la reine occupent en force Manerón, Cirangui, Mendigorria, Larraga et Alcaza. Quant aux carlistes, leurs forces s'étendaient entre Loria et Villahuerta. Maroto avait son quartier-général à Morella. L'attaque générale paraît devoir se faire le 8.

On écrit de Madrid, le 8 septembre : Le ministère est enfin constitué. Hier soir, à 8 heures 1/2, les membres du nouveau cabinet ont prêté serment entre les mains de la reine, et dans la matinée ils ont pris possession de leurs portefeuilles.

Le conseil des ministres a siégé aujourd'hui de deux à cinq heures; ses délibérations ont, dit-on, roulé sur deux questions d'une haute importance : 1<sup>o</sup> l'ouverture des cortès; 2<sup>o</sup> l'entretien de l'armée. Quelques personnes d'ordinaire bien informées, prétendent que l'ouverture de la session aura lieu le 30 octobre, et que le programme du cabinet ne sera entièrement arrêté qu'après cette époque. M. le duc de Frias étant dans l'intention de consulter sur tous les points le vœu de la majorité, la question de l'armée a dû, faute de renseignements assez positifs, être ajournée à ce soir. Le préfet de police, à la suite de la modification de cabinet, a cru devoir donner sa démission. M. Taranco le remplace à l'intérieur.

Un journal français donne les détails suivants sur les membres du nouveau cabinet espagnol :

M. le duc de Frias a, toute sa vie, été dévoué à la cause libérale. Le roi Ferdinand VII l'envoya comme ambassadeur à Londres. La constitution de Cadix ayant été rétablie en 1820, il fut élevé à la dignité de conseiller d'état. Il suivit à Cadix le gouvernement constitutionnel, auquel il demeura fidèle jusqu'au dernier moment. Aussi fut-il nommé ambassadeur à Paris aussitôt l'arrivée de M. Martinez de la Rosa aux affaires. En 1835, le ministre Mendizabal lui retira son ambassade, et nomma à sa place le général Alava. Il prêta serment à la constitution de 1812 comme à celle de 1837, et rentra en campagne au commencement de l'année 1838, pour aller occuper au sénat la place à laquelle la reine régente l'avait nommé.

M. Ruiz de la Vega, sénateur, nommé ministre de la justice, était député aux cortès en 1825 et appartenait alors au parti exalté des *comuneros*. Lors de la réaction de 1823 il émigra en Angleterre. Rendu à sa patrie par l'amnistie, il y rapporta des idées de modération.

vulgaire et la plus indifférente en apparence, est à ses yeux une source féconde de sentiments exquis et de délicieuses émotions.

Il resta long-temps seul dans l'église, absorbé dans une méditation profonde.

Tout-à-coup un léger mouvement attire son attention. Il lève les yeux... O surprise!... Il reconnaît la robe blanche et le voile vert!

Elle était agenouillée sur une chaise à long dossier, la tête penchée sur son livre; son voile baissé dérobait ses traits.

Martial put la contempler à son aise. — C'est bien elle! se dit-il. Voilà sa taille souple et gracieuse! Voilà son air de tête plein d'une molle langueur et d'une douce sérénité! Voilà sa mise simple et fraîche comme la corolle d'une fleur des champs! Sa toilette blanche et verte, comme celle d'une marguerite qui croît sur le gazon. Voilà cette main fine et fraîche ment gantée; cette pieuse main d'où l'obole tombe si souvent dans la main vide du pauvre!...

Comme elle priait avec ferveur, elle ne s'aperçut pas qu'elle était l'objet de l'attention d'un jeune homme. Comme son cœur battait à ce pauvre jeune homme! Combien il eût désiré que ses yeux rencontrassent les siens!...

Mais elle ne se retourna point. De temps en temps, un léger soupir, doux comme le murmure de la brise du soir au printemps, s'échappait au milieu de sa prière de jeune fille; et Martial alors lui répondait aussi par un soupir. Mais elle n'entendait pas Martial. Elle ne savait pas que Martial fut là, à côté d'elle. Elle ne savait pas que Martial l'aimait, ni qu'il joignit ses prières aux siennes!...

Oh! si elle avait pu savoir qu'en ce moment il demandait au ciel de la rendre heureuse! tandis que lui était si malheureux!... si malheureux de n'avoir pu lui parler, de n'avoir pu sonder ce cœur où il lui semblait pourtant qu'une corde sympathique devait vibrer à l'émousson du sien!...

Tout à coup trois jeunes gens pénétrèrent dans l'église; ils en font le tour en examinant les ornements et les tableaux. C'étaient des connaissances de Martial. Il approchait pour lui-même, et bien plus encore pour la dame avec laquelle il était seul, et pour ainsi dire en tête à tête, de se trouver en butte à leur raillerie.

Il crut donc devoir se retirer.

M. de Montevirgen appartenait à l'une des plus nobles familles de la Vieille-Castille. Il était déjà en 1822 chef de division au ministère des finances. La réaction de 1823 l'envoya dans la proscription commune à tous les libéraux. Nommé député en 1854, il se fit remarquer par la lucidité avec laquelle il traitait à la tribune les affaires de finances les plus compliquées.

Le baron de Vallagornera, plus connu par son premier titre de marquis douairier de Torremegia, est un ancien officier aux gardes qui a figuré avec honneur comme député aux cortès de 1854. M. de Torremegia, comme M. de Montevirgen, appartenait à cette nuance du parti modéré qui se rapprochait le plus des opinions soutenues par la fraction raisonnable du parti exalté. Nommé chef de division au ministère de l'intérieur, à l'époque de la création de ce ministère, c'est-à-dire en 1855, il s'y est fait remarquer par l'heureuse application pratique de ses connaissances variées.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

Nous recevons à l'instant de la Haye la lettre suivante : Le ministre d'Autriche, Senff Pilsach, doit avoir remis aux membres de la conférence une note très-détaillée, par laquelle il propose que, si l'on veut arranger définitivement la question hollando-belge, il est impossible de faire le moindre changement au traité des vingt-quatre articles, chaque nouvel arbitrage devant soulever des difficultés infinies; il aurait représenté ensuite, pour ce qui regarde les réclamations de la Belgique, à l'égard de l'armement auquel celle-ci a déclaré avoir été forcée, durant les dernières années, à cause de la non-acceptation en temps utile des vingt-quatre articles par le roi de Hollande, que l'on devait la déclarer libérée pendant ce temps du paiement de l'arriéré des intérêts annuels et mettre ensuite le traité à exécution sans autre changement quelconque.

Les ambassadeurs anglais et français ne doivent pas y avoir consenti et ont demandé qu'une révision eût lieu pour ce qui regarde la dette, afin d'abréger pour la Belgique le paiement annuel des intérêts. Ces mêmes ambassadeurs insistent pour que l'état de situation du syndicat d'amortissement soit fourni et le compte réglé, non à Utrecht, mais à Londres, avant que de procéder à un nouveau traité. (Avondbode.)

On nous mande de Londres, le 10 septembre : Par suite d'informations plus précises, je suis à même de pouvoir vous communiquer le vrai sens de la réponse qui a été notifiée à l'ambassadeur hollandais; je puis vous annoncer pertinemment que ce n'était pas une réponse de toute la conférence, mais seulement des trois ambassadeurs du Nord (les réponses de la France et de l'Angleterre seront remises séparément.)

C'est une pièce très-détaillée, qui comprend, outre la déclaration des puissances du Nord qu'elles sont toujours prêtes à admettre le roi de Hollande à signer le traité des vingt-quatre articles, un long récit de toutes les difficultés que la France et l'Angleterre y ont opposées, et de tout ce qu'elles ont fait de leur côté pendant ces mois écoulés, pour écarter ces difficultés.

L'Angleterre et la France se proposent maintenant d'envoyer dans quelques jours à l'ambassadeur hollandais, une réponse dans laquelle leurs réclamations seront précisées encore plus explicitement.

Il est possible que par suite de leurs entretiens avec le prince Léopold qui, comme on sait, est actuellement à Windsor, et dont probablement les prétentions n'auront pas diminué, ils y apportent quelque changement.

Lord Palmerston, après avoir été à Windsor pendant six jours, est retourné hier ici, de sorte que l'on peut s'attendre à recevoir bientôt sa réponse. Cependant comme en politique ainsi qu'en matière judiciaire, la forme et la manière dont on traite une affaire, emportent quelquefois le fond, je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que cette nouvelle manière de donner des réponses séparées a changé complètement la situation de cette affaire, et les délibérations de la conférence à l'égard de la Hollande. (Avondbode.)

BELGIQUE — Bruxelles, le 16 septembre.

Le conseil communal dans sa séance à huis-clos de jeudi a décidé que l'Ecole militaire serait transférée dans le

Du seuil de la porte, il jeta un dernier regard; en ce temps il dit du fond du cœur :

— Fasse le ciel que je la revois!

Jusqu'ici le ciel n'a pas exaucé sa prière.

Le lendemain il retourna chez le jardinier. Antoine lui dit qu'elle était venue la veille pour la dernière fois. Elle était sur le point de partir pour un long voyage, avec sa famille. — Mais avant de me dire adieu, elle m'a remis quelque chose pour vous, M. Martial, ajouta-t-il.

— Pour moi!... Est-il possible? —

— Oui, monsieur. Mlle. Clotilde a voulu vous faire, avant de quitter Bruxelles, un petit cadeau en reconnaissance du plaisir qu'elle a eu à lire votre feuilleton.

— Quoi! c'est elle que mon feuilleton a fait pleurer? s'écria Martial, qui se rappela seulement alors cet incident.

— C'est-elle-même, répondit Antoine. Et voilà le présent qu'elle m'a chargé de vous offrir de sa part. Ce disant, il remit à Martial un bouquet composé d'une branche de climatié, de quelques résédas et d'une pensée parfaitement peinte sur un morceau de papier vélin.

— Oh! merci! s'écria Martial, en saisissant le bouquet des mains du vieillard. Puis il le porta à ses lèvres, puis il le mit sur son cœur. Enfin il ôta la pensée, il la serra précieusement dans son portefeuille, à côté du demi-franc du pauvre.

Après un moment d'extase, il dit : — Je veux lui envoyer en retour un exemplaire de mon dernier ouvrage, relié et doré sur tranches. Je ferai peindre aussi une pensée, mais une pensée double, sur la première page.

— Mais le moyen de le lui faire parvenir? demanda Antoine.

— Je ne sais, répondit Martial avec un profond soupir et un geste de désespoir.

D'après ce que je vous ai dit, M. le rédacteur, et ce que je vous dirai plus tard à l'oreille, vous ne serez plus étonné de ce que mon ami Martial ne vous envoie plus aucun feuilleton.

Pour-être quelque jour se mettra-t-il à faire des romans, dans l'espoir qu'ils tomberont entre les mains de Clotilde et qu'ils lui feront encore verser une larme.

(Enchûpation.)

Georges DUPREY.

local occupé actuellement par l'Athénée, et celui-ci dans le local de la société était brillamment illuminé, et plus de 500 vétérans, tous décorés, y étaient réunis. Vers les 7 1/2 heures, M. l'avocat Mansel, président des vétérans, est allé prendre le prince qui l'attendait dans sa demeure. De là ils se sont rendus à leur local Grand-Place. M. le président lui a adressé un discours dans lequel il a rappelé les exploits de l'empereur.

Le prince a répondu qu'il était très sensible à l'accueil qui lui faisait des anciens soldats de l'empire et, que leur reconnaissance pour l'empereur lui était très chère, et qu'il voyait avec plaisir une société aussi nombreuse et composée d'autant de braves. Ensuite M. Ter Brugge, président de la société de la Prévoyance à Anvers, sous-officier du temps de l'empire a aussi adressé au prince un discours qu'il a terminé en engageant le prince à rester en Belgique pour partager le bonheur dont jouissent les Belges sous le roi Léopold. Après ce discours le président des vétérans de Bruxelles a proclamé le prince Napoléon membre de la société et l'a décoré de sa marque distinctive.

Le prince est resté avec les membres depuis 8 jusqu'à 10 heures. La musique a exécuté la *Brabançonne* et la *Marsillaise*, ensuite le prince est retourné accompagné de tous les membres de la société et suivi d'une grande foule de curieux.

**Bruxelles, le 15 septembre (5 heures).** — La réunion est assez nombreuse, mais les affaires sont très calmes. Voici la cote: Fonds de l'Etat: 5 p. c. 104 7/8 cours; 4 p. c. 91 5/8 cours; 3 p. c. 75 3/4 cours; la hausse de Paris sur le 3 et 5 p. c. semble provoquer des transactions. Société de Mutualité 1170 (117) P.; Banque de Belgique 1402 50 (140 1/4) A.; Société Nationale 1265 (126 1/2) A.; Société de Commerce 1500 (150) A.; Banque Foncière 1910 (191) P.

L'actif espagnol reste comme hier 18 1/4 P., il y a eu preneurs au-dessous; primes à un mois 18 1/4 dont 1. Point de cours d'Anvers à cause du bruit.

## LIÈGE, LE 17 SEPTEMBRE.

La presse hollandaise présente un singulier spectacle: On la voit défendre, avec obstination, le traité des 24 articles, sous le rapport territorial, comme si le sort de la vieille Néerlande était attaché à la possession d'une partie du Luxembourg. Certes, les vrais intérêts de la Hollande ne sont point là, ils sont bien évidemment dans la partie du traité qui concerne le partage de la dette. Le Luxembourg sera au contraire une charge pour la Hollande, et l'aveuglement de la presse de ce pays sur ce point est chose tout-à-fait inconcevable. Nous sommes à nous demander s'il est véritable.

En effet, où sont les causes de l'accession inattendue du roi Guillaume au traité des 24 articles? Elles sont dans l'état dégénéral du paiement intégral de la dette à tenu la Hollande depuis les événements de 1850. C'est la situation financière du pays qui excitait les réclamations du *Handelsblad* et des autres feuilles indépendantes, et non point les avantages territoriaux que le *statu quo* faisait à la Belgique.

Quant au roi Guillaume, il est possible à la rigueur qu'il tienne à quelques lambeaux de territoires; mais il n'est guère possible de croire qu'il en soit de même pour la nation hollandaise, et, dans ce cas, le langage de la presse n'exprimerait point l'opinion du pays. C'est un fait digne d'attention.

En commençant ces courtes réflexions, nous émettions un doute sur la sincérité de la presse hollandaise, repoussant toute modification territoriale au traité des 24 articles, nous y persistons. Les journaux néerlandais pourraient bien faire de la tactique et rien de plus: ils ne se montrent peut-être, si difficile sur la question de territoire que pour masquer des intentions plus véritables quant à la question financière. C'est à quoi nous devons prendre garde. Le partage de la dette, tel qu'il a été arrêté par la conférence de Londres, est d'une flagrante injustice, et appelle une réforme tout aussi bien que les autres parties du traité.

Le *MONITEUR* publie l'état récapitulatif du mouvement des voyageurs sur le chemin de fer et du montant des recettes effectuées pendant le mois d'août 1853.

Bruxelles, voyageurs 68,414 recette 105,577 fr. 75; Anvers, v. 47,001, r. 60,779 70; Gand, v. 21,350, r. 42,523 fr. 45; Malines, v. 86,563, r. 76,503 fr. 50; Louvain, v. 20,502, r. 22,326 fr. 10; Tirlemont, v. 10,211, r. 11,764 fr. 10; Termonde, v. 12,980, r. 11,340 fr. 05; Vilvorde, v. 8,200, r. 4,054 fr. 50; Wetteren, v. 4,820, r. 3,732 fr. 95; Waremmes, v. 3,552, r. 4,291 fr. 45; Ans, v. 12,174, r. 38,556 fr. 90; Aelre, v. 1,491, r. 844 fr. 45; Bruges, v. 5,549, r. 7,254 fr. 55; Ostende, v. 11, r. 29 fr.; total, voyageurs 502,378, recettes 587,258 fr. 45.

Pour marchandises on n'a reçu que 6,558 fr. La recette générale y compris les marchandises et transports militaires a été de 409,679 fr. 80 c.

Le *TIMES* consacre une de ses grandes colonnes à faire connaître au public un extrait de la brochure de M. Dumortier, sur la dette hollandaise-belge. Le journal conservateur déclare que l'honorable membre de la chambre des Représentants a donné des détails complets et bien observés sur la situation de la question financière des deux pays, en partant dans ces données, des temps qui ont précédé leur réunion, et en désignant les erreurs importantes commises par la conférence en 1850.

Ce journal ajoute qu'il ne pouvait soumettre rien de plus important, aux personnes intéressées dans la dette publique de ces deux pays.

On lit dans le *NOUVELLISTE* DE VERVIERS: La nuit dernière, vers minuit et demi, le feu a pris on ne sait comment, dans des plumes à écrire, dans le magasin de li-

brairie de Mme. veuve Renard-Croisier, rue Crapeaurne en cette ville. Heureusement la propriétaire s'en étant aperçue tout de suite, a donné l'éveil et bientôt deux pompiers et quelques autres personnes sont arrivés et sont parvenus à éteindre promptement le feu. Une certaine quantité de livres, des estampes et autres objets de librairie ont été plus ou moins brûlés; l'eau a aussi, comme on le pense bien, causé quelques dommages; nous ignorons à quelle somme est évaluée la perte causée par ce sinistre. Le tout était assuré par la Compagnie de l'Escout.

Voici le résultat des travaux du jury d'examen pour la candidature en médecine pendant la session d'été de 1853. La session a été terminée hier 15 septembre à midi. Sur 48 récipiendaires, ont été admis 14; admis avec distinction, 6; admis avec grande distinction, 4; rejetés, 15; ajournés, 8; qui se sont retirés pour des motifs légitimes, 4. Les récipiendaires qui ont obtenu la distinction sont: MM. L.-Fr. Fraeys, de Thourout (Flandre-occidentale); H. Rossignol, de la Malmaison (France); P.-J. Dejae, de Flémalle-Grande; H. De Graeve, de Meldren (Flandre-orientale); Const. De Schuyter, de Gand. Ceux qui ont obtenu la grande distinction sont: MM. Eug. de Bruyn, de St.-Trond; Ch. De Pas, de Liège; Gust. Ad. Verschraegen, d'Escaerde.

Le *Précurseur* publie ce qui suit: « L'armateur du navire français *GENEVIEVE*, de Bordeaux, vient d'arriver à Anvers avec un jugement exécutoire qui condamne les assureurs, nommé par corps, à lui rembourser les sommes réclamées. A un nombre de ces assureurs se trouve la première compagnie commerciale dont les actionnaires se refusent à effectuer le versement des fonds demandés pour cet objet. Cette circonstance va contribuer à apporter une fin à un procès qui fait un tort immense à la réputation de bonne-foi que les assureurs d'Anvers se sont acquis et ont justifiée depuis si long-temps. Le directeur de la première compagnie commerciale ayant déjà versé une somme qui dépasse le montant de sa responsabilité vis-à-vis les tiers, on affirme que les actionnaires contre lesquels la prise de corps sera exercée, sont déjà désignés. »

On ne parle dans les cercles des théâtres de Londres que de l'affreux accident arrivé à M. Van Amburgh, dans une des dernières représentations sur l'amphithéâtre royal d'Asley. M. Van Amburgh a composé une pièce intitulée *Le Lion vainqueur de Pompéi*, dans laquelle figurent tous les animaux de sa ménagerie, lions, tigres, léopards, etc. Une forte correction administrée à coups de fouet par M. Van Amburgh à un tigre qui jouait mal son rôle, a mis en fureur cet animal qui s'est précipité sur son maître et l'a terrassé. M. Van Amburgh comprenant tout le danger de sa position, a saisi son ennemi à la mâchoire inférieure, et il s'est attaché à lui comme le boule-dogue qui saute au cou du taureau. La lutte a été longue, plusieurs fois les deux adversaires ont roulé l'un sur l'autre. Enfin le maître est parvenu à renverser l'animal sur le dos, et pressant son ventre avec le genou, il l'a étourdi à coups de poings fortement appliqués sur la tête, le sang a coulé et M. Van Amburgh ayant repris son ascendant, a laissé respirer son tigre qui est allé ramper à plusieurs pas, honteux d'avoir eu le dessous.

L'expérience naïve tentée par M. Brunel fils, dans l'exécution du chemin de fer qui va de Londres à Bristol, a excité une grande attente en Angleterre. Le procédé nouveau s'annonçait comme devant faire révolution dans la science et dans l'industrie. M. Brunel fils, avait donné sept pieds anglais d'écartement à la voie, au lieu de quatre pieds dix pouces, distance observée jusqu'à présent, d'axe en axe, pour la pose des rails; il élevait les machines locomotives sur des roues gigantesques de huit pieds, et faisait rentrer les wagons en dedans des roues, au lieu de les placer au-dessus, pour donner à ses roues six pieds de hauteur. Cet ingénieur assujettissait les rails, non pas seulement sur des travers de bois, mais aussi sur des poutres longitudinales et continues, de manière à lier par une solidarité plus étroite toutes les parties du chemin.

La ligne de Londres à Bristol a cent dix-sept milles anglais, ou 47 lieues d'étendue. Elle a été ouverte, le 4 juin dernier, depuis Londres jusqu'à Maidenhead, distance de vingt-trois milles anglais, ou de neuf lieues un quart. Il ne paraît pas que cette première épreuve ait tourné à l'avantage du système de M. Brunel. La secousse produite par le passage des convois est plus forte et plus désagréable que sur les chemins construits d'après les anciens procédés: les réparations sont aussi plus fréquentes, plus considérables et plus difficiles. Ajoutez que les distances ne sont point parcourues avec une plus grande vitesse. On met une heure pour aller de Londres à Maidenhead. Les partisans de ce système prétendent que la lenteur du transport provient de la résistance opposée par la trop grande surface des voitures, sur laquelle le vent agit avec une force puissante; ils conseillent d'en diminuer la largeur et la hauteur. Mais si l'on réduit la largeur des trains et par conséquent l'espace offert aux voyageurs, à quoi sert d'avoir augmenté l'écartement de la voie.

M. Brunel persiste à maintenir la supériorité de son système; il affirme, que lorsque le tassement sera opéré, on voyagera sur le chemin de Bristol, à raison de trente milles ou de douze lieues à l'heure, aussi facilement et aussi ordinairement que l'on parcourt les autres chemins avec une vitesse de vingt-deux milles ou de neuf lieues. Il faut que le public ne partage pas entièrement cette confiance, puisque les actions du chemin de Bristol, qui étaient d'abord cotées à la bourse à 50 pour 100 de prime, ne sont plus qu'à 10 pour 100.

Le 15 août, les actionnaires de cette entreprise se sont réunis à Bristol, pour entendre le rapport trimestriel des directeurs. Il en résulte que la circulation a été de 100,222 voyageurs, depuis le 4 juin jusqu'au 12 août suivant, et dans un intervalle de soixante-neuf jours; ce qui représente un mouvement de 550 mille personnes pendant l'année. Cette proportion est à peu près la même que sur les chemins de Birmingham à Liverpool et de Liverpool à Manchester.

Le capital primitif de l'entreprise était de 2 millions 500,000 liv. st.; la compagnie était autorisée à emprunter

en outre une somme égale au tiers de ce capital, soit 855,000 liv. st.; ce qui élevait à 5 millions 555,000 liv. st. les devis d'exécution. Le rapport des directeurs, rectifiant ces calculs, d'après l'expérience des travaux terminés, évalué à 4 millions 800,000 liv. st. la dépense totale du chemin, qui aura ainsi coûté 50 pour 100 de plus que l'ingénieur n'avait d'abord pensé. La lieue de chemin reviendra à 2 millions 58,000 fr., proportion égale aux dépenses de la ligne de Birmingham, mais très-supérieure au prix de revient du chemin de fer de Birmingham à Liverpool, qui est environ 1 million 200,000 fr. par lieue.

L'entreprise de Londres à Bristol n'est pas la seule de ce genre qui ait mal répondu aux espérances de ses fondateurs. Le chemin de St.-Petersbourg à Tzerskoe-Celo, qui présente six pieds d'écartement à la voie a été fermé pour cause de réparations. Jusqu'à ce que l'expérience de M. Brunel ait donné des résultats plus favorables, on ne peut donc conseiller à aucune entreprise d'adopter le même plan.

UN BEL HÉRITAGE. — Le testament de Pierre Holfort, avocat domicilié dans l'île de Whigt, vient d'être revêtu du sceau de la cour privilégiée de l'archevêque de Cantorbéry. La fortune principale de cet avocat, s'élevant à plus d'un million de livres sterling, est laissée, par testament, au neveu du défunt, à l'exception de 500 liv. st. données à l'exécuteur testamentaire. Les divers droits que doit toucher l'Etat sur cette succession s'élèvent à l'énorme somme de 45,000 liv. st. Le testament de lord Eldon occupait 48 feuilles de papier; celui-ci est écrit sur un seul côté d'une feuille de papier format ordinaire. M. Holfort n'avait que 52 ans, il était célibataire. Il y avait long-temps que l'Etat n'avait perçu des droits aussi élevés sur des successions: 15,000 liv. st. étaient jusqu'ici le chiffre le plus élevé perçu par l'Etat.

On écrit des bords de Krawford (côtes d'Angleterre): « Avant-hier, plusieurs dames qui s'étaient avancées avec les baigneurs de l'établissement, furent tout étonnées de voir à vingt pas d'elles l'eau phosphorescente et agitée d'une façon singulièrement bruyante. A demi effrayées de ce clapotement singulier, elles voulurent s'enfuir vers la plage, mais elles avaient à peine fait un pas en arrière, que déjà elles étaient enveloppées d'une masse de poissons si compacte, que leurs mouvements étaient gênés. Des milliers de harengs tourbillonnaient autour d'elles, se heurtaient contre leur corps et glissaient entre leurs membres; si bien qu'à proprement parler, chaque vague était vivante et que la partie de la mer dans laquelle elles se trouvaient n'était qu'une masse entièrement remplie. »

Les baigneuses assez émuës d'abord de se trouver ainsi au milieu d'un banc de harengs, ne tardèrent pas à se rassurer en voyant qu'il n'y avait rien de dangereux dans le contact de ces poissons inoffensifs. Elles restèrent quelque temps à contempler cet étrange spectacle, et ne regagnèrent le rivage qu'après avoir rempli leurs serre-têtes en taffeta gommé de poissons qu'elles prenaient à poignées.

Le bruit de cette aventure se répandit bientôt, et un grand nombre de personnes accoururent sur le sable que la mer, en se retirant, laisse couvert de poissons. C'est la seconde fois seulement que de mémoire de pêcheur on voit des harengs ainsi amenés jusque sur le rivage. Sans doute les loups de mer (*lupi maris*) et autres cétacés voraces qui poursuivent les harengs depuis les mers polaires et les dévorent en chemin, auront séparé du grand convoi de septembre le banc qui est venu s'égarer sur notre plage, où il a été surpris et arrêté par la marée basse. L'extrême jeunesse du poisson paraît d'ailleurs confirmer cette supposition.

Parmi les heureuses découvertes de l'industrie, l'on cite les produits de M. Lepardriel, pharmacien breveté à Paris, ses taffetas l'un pour véscicatoires, l'autre pour cautères, ses serresbais perfectionnés et ses compresses en papier lavé, ont rendu l'entretien de ces exécutoires simple, propre, commode, sans douleur, ni démangeaison; l'utile application qu'il a faite du Caout-Choux à la fabrication des pois à cautères évite encore aux malades des souffrances journalières, en un mot les perfectionnements que ce pharmacien apporte sans cesse dans cette partie si essentielle de la médecine lui ont valu les suffrages des plus recommandables, un brevet d'invention, une mention honorable à l'exposition et récemment une médaille d'honneur. Des dépôts sont établis dans des pharmacies de France et de l'étranger.

GARDE CIVIQUE. — Le colonel commandant en chef devant procéder à l'armement et à l'équipement de la garde civique réorganisée conformément à la loi du 22 janvier 1855, invite les personnes qui sont en possession d'armes et d'objets d'équipement appartenant à l'état et provenant de gardes civiques, urbaine et communale, à les déposer contre récépissé, dans le délai de vingt jours qui prendra cours le 25 de ce mois et finira le 15 octobre prochain, au bureau de M. le commissaire de police de leur quartier.

Fait à Liège, le 15 septembre 1853.  
Le colonel en chef, VERCKEN, aîné.

PROGRAMME DES CÉRÉMONIES QUI AURONT LIEU LES 27 ET 30 SEPTEMBRE COURANT EN COMMÉMORATION DES ÉVÉNEMENTS DE SEPTEMBRE 1850.

Le 26 septembre, à 6 heures du soir, le son des cloches et des salves d'artillerie annonceront la fête du lendemain.

Le 27, les cloches et le canon se feront également entendre à 6 heures du matin, à midi et à 6 heures du soir.

Le drapeau d'honneur sera arboré à l'Hôtel-de-Ville.

Cet Hôtel et les édifices publics seront illuminés.

Le 30, à 6 heures du soir, une salve d'artillerie et la sonnerie des morts annonceront la cérémonie du lendemain.

Le 1er octobre prochain, à 10 heures du matin, il sera célébré à la cathédrale un service funèbre pour les victimes de septembre. (A)

Les blessés, les autorités civiles et militaires, les officiers de la garde civique, et des détachemens de la ligne assisteront à cette cérémonie religieuse.

Le drapeau d'honneur sera confié aux blessés de septembre. A l'Hôtel-de-Ville, le 14 septembre 1853.

Le président, J.-J. TILMAN.

(A) Ce service qui, les années précédentes, a eu lieu le 30 septembre, adu être permis au lendemain, à cause de la solennité du dimanche.

VILLE DE LIÈGE

L'adjudication des impressions nécessaires au service des diverses branches de l'administration communale n'ayant pas eu lieu le 16 août dernier, comme elle avait été annoncée, il y sera procédé le lundi 24 du courant, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat, ainsi que le spécimen des caractères à employer dans l'impression. Liège, le 14 septembre 1858.

Le bourgmestre, J.-J. Tilman.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 15 SEPTEMBRE.

Naissances : 2 garçons, 4 filles.

Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir : Louis Franc. Jh. Houze, soldat au 5me régiment de chasseurs à pied, âgé de 21 ans, en garnison en cette ville, célibataire. — Me. Libens, domestique, âgée de 67 ans, domiciliée à Selayn, célib. — M. A. C. Ghilain, sans profession, âgé de 55 ans, faubourg Ste-Marguerite. — Cath. Jhe. Colard, journalière, âgée de 29 ans, rue des Aveugles, épouse de Franç. Henri Chambaz.

ANNONCES.

PENSIONNAT DES DEMOISELLES HUBIN, Place St-Pierre, à Liège.

La RENTRÉE DES CLASSES aura lieu le 1er OCTOBRE, après la messe du St-Esprit.

QUARTIER INDÉPENDANT A LOUER, composé de 2 pièces au rez de chaussée, 2 chambres, grenier, lavoir, cave, cour, etc., situé n° 189, sur la Fontaine. — S'adresser n° 205, faubourg St-Gilles. 1277

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE, QUAI DE LA SAUVENIÈRE, n° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1er mars prochain,

une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Cointe, commune d'Ougrée.

S'adresser rue St-Severin, n° 74. — 53.

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMMÉ

préparé par Paul GAGE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 15, à Paris, est le SEUL qui DÉTRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS.

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay.

1 fr. 25 ccs Dictionnaire relié, 1 f. 75

Dictionnaire

USUE ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 500,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. SE TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

DESCRIPTION DES MALADIES SECRÈTES,

OU L'ART DE LES GUÉRIR SOI-MÊME,

PAR

M. GIRAudeau DE SAINT-GERVAIS,

Docteur en médecine de la faculté de Paris,

Ex-interne des hôpitaux, ancien membre de l'école pratique, Rue Richer, n° 6 bis, à Paris.

In-8° avec deux gravures dix sujets gravés et coloriés. Prix : 1-50.

TABLE DES MATIÈRES :

HISTORIQUE DE LA SYPHILIS. — Tableau de cette maladie. — Son origine, ses développemens. — Invasion en Europe, ses ravages, s'est-elle affaiblie ? — De la licence des mœurs au moyen-âge. — Du libertinage en Angleterre et en France. — Cette maladie est-elle utile aux mœurs ?

PHÉNOMÈNE LOCAL. — Écoulement — Fleurs blanches, traitement. — Inflammation, sarcocèle, hydrocèle. — Dangers des écoulemens, leur guérison.

INOCULATION DU VIRUS SYPHILITIQUE — Ulcères — Infection, Dangers des répercussifs. — Pustules. — Douleurs, carie, angine — alopecie, scrofules, hémorroïdes, dartres. — Syphi-

Chez BOHAIRE, libraire, boulevard des Italiens, 10, à Paris.



A VENDRE un CHEVAL pouvant servir pour la selle et l'attelage. S'adresser quai de la Sauvenière, N. 34-58. 122

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

MINES.

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE TREMBLEUR, SAINT-REMY, FENEUR ET MORTIER.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837.

Le ministre des travaux publics,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837 et l'arrêté royal du 22 juin 1837;

Vu la demande en concession de mines de houille sous les communes de Trembleur, St.-Remy, Feneur et Mortier, formée le 9 décembre 1818, par les sieurs Corbesier (Jean-Joseph, Philippe-Jacques-Gaspar et Urbain-Joseph), domiciliés à Argenteau;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1837,

Arrête :

Art. 1er. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le Moniteur, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours.

Art. 2. Cette demande et le présent arrêté seront en outre publiés par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province de Liège, et affichés pendant trois dimanches consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans le chef-lieu de la province, dans celui de l'arrondissement judiciaire où la mine est située, et dans toutes les communes sur lesquelles elle s'étend.

La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution de l'art. 2 ci-dessus.

Bruxelles, le 31 juillet 1858.

NOTHOMB.

SUIT LA DEMANDE.

Par pétition enregistrée à l'administration provinciale, le 19 décembre 1818, sous le n° 410 du répertoire, les sieurs Corbesier (Jean-Joseph, Philippe-Jacques-Gaspar et Urbain-Joseph), domiciliés à Argenteau, ont demandé la concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 611 bonniers métriques, situés dans les communes de Trembleur, Saint-Remy, Feneur et Mortier, et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au nord, partant de la jonction de la ruelle des Vaches au chemin de Saint-Remy à Dalhem, en suivant ce dernier chemin jusqu'au pont de Feneur; de là, suivant le ruisseau de Saint-Remy à Dalhem jusqu'à l'œil d'arcine dite du Paradis; de ce point, par une ligne droite longue de 150 aunes environ, et qui suit la direction de cette arcine jusqu'à l'angle septentrional du bois de Dalhem; de cet angle, par une seconde ligne droite qui suit également la direction de ladite arcine jusqu'au chemin de Saint-With, suivant le chemin de Saint-With jusqu'à celui de Mortier à Dalhem;

A l'est, suivant le chemin de Dalhem à Mortier jusqu'à celui de la Queue, prenant ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la place de la chapelle de Richelette; de cette place, allant sur le chemin qui traverse le hameau de Richelette jusqu'à la ruelle du Doyard ou du Boyard, suivant cette ruelle jusqu'au chemin de Bozée;

Au sud-ouest, prenant le chemin qui passe entre la cense du Doyard ou du Boyard, et un autre bâtiment jusqu'au chemin qui conduit à la croix Grandjean; suivant ce dernier chemin jusqu'à la croix Grandjean, prenant le sentier de l'Abbé ou des Priesses et le continuant jusqu'au pont de Leval;

A l'ouest, de ce point descendant le ruisseau de Bolland à Saint-Remy à Dalhem, jusqu'à une distance de 160 aunes plus bas que le moulin de Kerraes; de là, par une ligne droite aboutissant au chemin de Saint-Remy à Dalhem, vis-à-vis de la ruelle des Vaches, point de départ.

Les pétitionnaires ont offert aux propriétaires de la surface le 81° panier de toute houille et charbon qu'ils extrairaient, ou six cents des Pays-Bas par bonnier métrique.

PROVINCE DE LIÈGE.

ADJUDICATION DES BARRIÈRES.

AVIS. — Vendredi, 21 septembre 1858, à 10 heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, et de la commission des actionnaires, à l'adjudication publique aux enchères et à l'extinction des feux de la perception de la taxe des barrières établies sur la route de Bierset à Hannut, partie achevée jusqu'à Limont, savoir :

1° A BIERSET; — 2° A VOROUX; — 3° A NOVILLE; — 4° A JENEFFE; — 5° A LIMONT.

Les baux commenceront à courir au 1er Octobre prochain, et finiront au 31 décembre 1840.

Le cahier des charges est déposé à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et chez le secrétaire de la commission.

A Liège, le 4 septembre 1858. Le gouverneur de la province de Liège, Baron VANDENSTEEN.

BOURSES.

PARIS, LE 15 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in Paris, including items like 'Trois p. c.', 'Quatre p. c.', 'Cinq p. c.', 'Act. de la Banque', 'Obl. de la vil. de Par.', 'Emprunt belge', 'Société Générale', 'Banque de Belgiq.', 'Mutualité', 'Actions réunies', 'Différée ancienne', 'Dito nouv. s. int.', 'Dette active', 'Id. passive', 'Emp. rom.', 'Rente de Naples', 'Empr. portugais', 'Mignéliste'.

LONDRES, LE 15 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in London, including items like '3 1/2 consolidés', 'BELGE 1852', 'Hol. Dette active', 'Portug. 5 p. c.', 'Id. 5 p. c.', 'Esp. Emp. 1854', 'Différées', 'Passives', 'RUSSIE', 'BRÉSIL', 'MEXICAINS 6 p. c.', 'Certific. à Amster.', 'POLOGNE L. fl. 500', 'Prnc. L. de Rd. 50', 'ESPAGNE E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette diff. 1850', 'nouv.', 'passive', 'AUTR. Métall. 5', 'BRÉS. Obl. à Lond.'.

AMSTERDAM, LE 14 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in Amsterdam, including items like 'HOLL. Dette activ.', 'Dito 2 1/2', 'Différée', 'Billet de change', 'Obl. synd. d'am', 'S. de C. des P.-B.', 'nouvelle', 'Russie. Hope et C', '1829, 5', '1829, 5', 'Inscr. au gr. livre', 'Certific. à Amster.', 'POLOGNE L. fl. 500', 'Prnc. L. de Rd. 50', 'ESPAGNE E. Ard.', 'Dito grd.', 'Dette diff. 1850', 'nouv.', 'passive', 'AUTR. Métall. 5', 'BRÉS. Obl. à Lond.'

ANVERS, LE 15 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in Antwerp, including items like 'ANVERS. Det. act.', 'Det. diff.', 'Empr. de 48 mill.', 'Id. de 30 mill.', 'HOLL. Dette activ.', 'Rente rembours.', 'AUTRICH. Métall.', 'Lots de fl. 100.', 'fl. 250.', 'fl. 500.', 'Polo. Lots fl. 500.', 'fl. 500.', 'BRÉS. Em. L. 1854', 'ESPAGNE Ardoin', 'Dette passiv. 1854', 'Différée', 'DANEMAR. E. Not.', 'Dito à L.'.

CHANGES.

Table of exchange rates, including items like 'Amsterd. C. jours', 'Id. 2 mois', 'Rotterdam. C. jours', 'Id. 5 mois', 'Paris. C. jours', 'Id. 3 mois', 'Londres. C. jours', 'Id. 3 mois', 'Francfort. C. jours', 'Id. 3 mois', 'Bruxelles et Gand', '1/2 1/2 p. P', '1/2 1/2 p. P', '1/2 1/2 p. P', '1/8 av. P', '5/8 0/0 p. P', '40/5 P', '40/1 P', '35 15/16 A', '35 1/2 A', '1/8 A'.

BULLETIN DE BOURSE.

Les affaires en actions de nos sociétés loin de se relever deviennent chaque jour plus difficiles, la baisse continue, celles de la Banque de l'industrie étaient offertes à 106 1/4, celles de la Société de Commerce à 101 5/4 et quelques actions de la Banque Commerciale ont été traitées à 122. Ardoin plus faible sur une baisse de Paris de 1/4 pour cent, ces obligations ont été négociées de 18 1/8 à 18 1/16 A.

BRUXELLES, LE 15 SEPTEMBRE.

Table of stock market prices in Brussels, including items like 'Dette active 2 1/2', 'Emp. Rothschild', 'Fin courant', 'Emp. de 30 mill.', 'Id. de 37 mill.', 'Emp. de 1852 (4)', 'Act. de la Soc. G.', 'Emp. de Paris', 'S. de Comm. de c.', 'B. de Belgique', 'C. de S. et Oise', 'Hauts-Fourneaux', 'Banque Foncière', 'Idem', 'Flenu', 'Hornu', 'Sclassin', 'Soc. Nationale', 'Levant du Flenu', 'Ougrée', 'Sars-Longscham', 'Chemin de Fer', 'Vennes', 'St-Léonard', 'Chatelneau', 'Verreries', 'Betteraves', 'Verr. de Charl.', 'L'Espérance', 'Brasseries', 'Tapis', 'Fer d'Ougrée', 'Mutualité', 'S. C. Bruges', 'Monceaux', 'Act. Réunies', 'Borinage', 'Houyoux', 'Papeterie', 'Lits de Fer', 'Luxembourgeoise', 'Herve', 'Ch. de Fer de Col.', 'Ch. de B. M. et B.', 'Asphalt', 'Holl. Dette active', 'Losrenten inscr.', 'Autriche. Métalliq', 'Naples. C. Falcon', 'Espagne. Ardoin', 'Prime un mois', 'Prime de 1850', 'Idem de 1855', 'Passives', 'Brésil. E. de Roth.', 'Rome. E. de 1854'.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 15 SEPTEMBRE.

Le brick anglais Friends, ven. de Londres, chargé de diverses marchandises. Le koff oldenbourg Hendrick, venant de Hoëksiel, chargé d'avoine.

VIENNE, LE 7 SEPTEMBRE.

Métalliques, 107 7/8. — Actions de la Banque, 1446 1/2.

Imprimerie de J.-Bte Rossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.